



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 31.10.2018

Numéro de publication: AB02-0000001030

Canton: NE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail PX Précimet S.A.

PX Précimet S.A.

CHE-107.358.816

Passage de la Bonne-Fontaine 30

2300 La Chaux-de-Fonds

Permis de travail en continu atypique (sans alternance)

art. 24 de la loi sur le travail (LTr), art. 39 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 18-006507

N° d'établissement: 62042692

Pan d'entreprise: Traitements thermiques, émerisage et brossage

Motif: Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (art. 28, al. 4 OLT 1)

Personnel: 39 H

Validité: 01.12.2018 – 31.12.2020

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: NE

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36,

3003 Berne (tél. 058 462 29 48).